

Pierre Bonsirven

Graphiste, web designer et
développeur freelance en profession
libérale

SIREN 802 400 408 | NAF 7410Z

243 route des Outalays 74450 Le
Grand Bornand

06 70 30 33 15

pierre.bonsirven@orange.fr



MISE À JOUR 01/2019

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- DÉFINITIONS

Le terme "Client" désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les services de Pierre Bonsirven. Le terme "Tiers" désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Les termes "Prestataire" et "Auteur" désignent Pierre Bonsirven.

2- CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties (qu'il s'agisse de relations pré-contractuelles ou de relations contractuelles). Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Pierre Bonsirven fournit à des clients professionnels qui lui en font la demande des prestations de graphisme, web design, développement web, web marketing, direction artistique, conseil en communication et d'une manière plus générale de communication. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les prestations rendus par le Prestataire auprès des Clients professionnels, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Toute commande de services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et de reconnaître l'application de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété artistique des droits des auteurs.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente, ses formules et ses tarifs à tout moment. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

3- CAHIER DES CHARGES, DEVIS ET COMMANDE

Cahier des charges

Le cahier des charges est le document qui décrit la demande ou les besoins du Client et permet au prestataire de fixer le prix de sa prestation afin d'établir un devis qu'il fournira au Client. Par défaut il revient au Client de le fournir au Prestataire. En l'absence de sa fourniture ou sur demande du Client le Prestataire fournira un cahier des charges qui

sera facturé au Client en fonction du temps passé.

Devis

Le devis est le document fourni au Client par le Prestataire (après réception ou établissement du cahier des charges) qui fixe le prix et le détail de la prestation qui sera effectuée par le Prestataire. Lorsque le cahier des charges est fourni par le Client, son étude préalable ainsi que l'éventuelle documentation annexée, afin de permettre l'établissement d'un devis, pourra faire l'objet d'une demande de rémunération préalable de la part du Prestataire selon le temps passé.

Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission et passé ce délai, en l'absence d'acceptation par le Client, le devis n'est plus valable. En cas de demande du Client d'un nouveau devis le Prestataire se réserve le droit d'en modifier les termes.

Commande

L'envoi par email ou courrier postal du devis accepté et signé par le client vaut commande au Prestataire. Une commande orale n'est valable que si elle est confirmée par écrit par le Client par l'envoi du bon de commande signé.

Les éventuels ajouts à la commande demandés par le Client feront l'objet d'un nouveau devis, qui pourra faire l'objet d'une demande de rémunération préalable de la part du Prestataire selon le temps passé, et d'un ajustement éventuel de prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client après l'envoi du bon de commande signé et du paiement de l'acompte, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de paiement » des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

4- TARIFS

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le barème du Prestataire et le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article 3 « Cahier des charges, devis et commande » ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets et ne sont pas assujettis à la TVA (article 293 B du Code de général des impôts).

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du

Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images.

Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client.

En cas de remise et ristourne

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes, en fonction du nombre des prestations commandées, ou de la régularité de ses commandes de prestation, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs du Prestataire.

5- CONDITIONS DE PAIEMENT

Dès la signature du devis et donc de la passation de commande le Client s'engage à verser au Prestataire un acompte de 33 % du montant global à payer.

Une facture sera établie par le Prestataire et remise au Client lors du paiement de l'acompte et lors de la livraison de la prestation. Sauf délai de paiement supplémentaire expressément accordé par écrit par le Prestataire selon un échéancier qu'il aura établi, le règlement de la facture est dû à la date de livraison et dans un délai maximum de 8 jours après l'émission de la facture.

L'ensemble des paiements s'effectuent par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Pierre Bonsirven.

En cas de retard de paiement d'une facture, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi (article L441-6 du Code de commerce). Ces pénalités sont égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10%. Tout retard de paiement entraînera de plein droit le paiement par le Client au Prestataire d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ par facture (article D441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

En cas d'annulation de la commande par le Client pendant l'exécution de la prestation et avant sa fourniture définitive, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs aux prestations déjà

effectuées dans les conditions définies à l'article 6 « Modalités de fourniture des prestations » ci-après.

6 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

Le Prestataire commencera sa mission uniquement à réception du bon de commande signé avec bon pour accord, du paiement de l'acompte ainsi que de tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la prestation tel que listé dans le devis.

Les prestations demandées par le Client pourront faire l'objet d'un calendrier de livraison fixé dans le bon de commande signé.

Les délais éventuellement indiqués dans le calendrier ne seront jamais impératifs mais seulement indicatifs et la responsabilité du prestataire ne pourra en conséquence être engagée.

7 - RESPONSABILITÉ ET RÉCLAMATION

Le Client devra procéder à la vérification et/ou à la relecture attentive de toutes les maquettes ainsi que de la prestation finale. La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence avérée. Elle ne saurait être engagée pour des défauts indépendants de sa volonté (piratage, bugs, etc.) ou si un Tiers intervient pendant ou après la prestation (travail en équipe, défaut ou différence de couleur à l'impression, etc.).

Pour certaines prestations tel que l'optimisation notamment de la sécurité, de la performance, du référencement d'un site internet, le Prestataire ne sera astreint qu'à une obligation de moyen.

À compter de la livraison de la prestation finale le Client dispose d'un délai de réclamation de 8 jours. Passé ce délai le Client est déchu de tout droit de contestation.

Dans tous les cas la responsabilité du Prestataire est limitée au montant total de la commande.

D'un commun accord et conformément à l'article 2254 du Code Civil, les parties conviennent d'abrèger la durée de la prescription et de la fixer à une année.

8 - LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation, des devis, cahier des charges et présentes conditions générales de vente et plus globalement tous litiges concernant l'exécution des prestations réalisées par le Prestataire ainsi que de ses suites sont soumis au droit français et seront portés devant les tribunaux compétents de Lyon, à qui elles reconnaissent compétence exclusive.

La même loi et les mêmes juridictions seront également reconnues concernant toutes questions relatives au droit d'auteur liée à ces mêmes prestations.

9 - DROITS D'AUTEUR : DROIT MORAL, PRINCIPE DE CESSIION ET DROITS D'EXPLOITATION

Dans le cas de la création d'une œuvre originale pour une prestation réalisée pour le Client, la loi du 11 mars 1957 sur la propriété artistique des droits des auteurs s'applique.

Droit moral

L'Auteur bénéficie d'un droit moral inaliénable et imprescriptible sur son œuvre.

Principe de cession

La reproduction et la réédition des œuvres de l'Auteur sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi n°92-597 du 1er juillet 1992. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue au titre des droits d'exploitation prévus par le devis fourni au Client. Toute transformation, adaptation, ou traduction, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle et utilisation ultérieure ou différente faite sans le consentement de l'Auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon (article L122-4 du Code de la Propriété intellectuelle).

Le Client aura pleinement le droit d'exploiter les droits d'Auteur cédés selon les conditions énumérées ci-après et uniquement à compter du paiement total de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de sa mission. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera livré au Client.

Droits d'exploitation

L'exploitation des droits d'auteur est calculée en fonction de l'étendue, du lieu et de la durée de la diffusion de la création (article L131-3 du Code de la Propriété intellectuelle). Chaque adaptation différente de l'œuvre originale doit faire l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Pour permettre au Client d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du prestataire, au titre du projet seront, sauf mention contraire figurant sur le devis, entièrement mais non-exclusivement cédés au Client, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés sur le devis, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires et droits d'auteur dus.

Calcul des droits d'auteur

Les droits d'auteur sont calculés en suivant un barème de coefficients multiplicateurs à additionner et à appliquer au prix total d'une prestation. Ceux-ci sont proportionnels à l'étendue, le lieu et la durée de la diffusion de la création.

| | |
|-----------------------------------|-------|
| ▶ Exclusivité | |
| • Non | 0 % |
| • Oui | 100 % |
| ▶ Reproduction et diffusion | |
| • Papeterie | 10 % |
| • Affiche, tract, packaging, etc. | 25 % |
| • Site internet | 50 % |
| • Régie publicitaire | 100 % |
| • Fichiers sources | 150 % |
| ▶ Lieux | |
| • Régionale | 10 % |
| • Nationale | 25 % |
| • Européenne | 50 % |
| • Mondiale | 100 % |
| ▶ Durée | |
| • 6 mois | 5 % |
| • 1 an | 10 % |
| • 2 ans | 15 % |
| • 3 ans | 20 % |
| • 4 ans | 25 % |
| • 5 ans | 30 % |
| • 6 ans | 35 % |
| • 7 ans | 40 % |
| • 8 ans | 45 % |
| • 9 ans | 50 % |
| • 10 ans | 55 % |

10 - COPYRIGHT ET MENTION COMMERCIALE

Sauf mention contraire explicite du Client et accompagnée d'une rémunération en sus du présent devis (cf.9), le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "Design par Pierre Bonsirven Graphiste Indépendant" assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.bonsirven-design.fr) et/ou ses sous-domaines. Cette mention commerciale ne peut être supprimée sans l'accord du Prestataire.

11 - DROIT DE PUBLICITÉ

Le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.



PIERRE BONSIRVEN

GRAPHISME | WEBDESIGN | COMMUNICATION

Graphiste, web designer et développeur freelance en profession libérale
SIREN 802 400 408 | NAF 7410Z

243 route des Outalays 74450 Le Grand Bornand

06 70 30 33 15

pierre.bonsirven@orange.fr